

**MAIRIE**  
DE  
**VIRA**  
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 23 juin 2014

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2014 convoquée le 4 juin 2014**

*Présents* Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Dominique JALLIER, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

*Absents* : Milène GALY

*Pouvoir* : Milène GALY à Jean-François SPRIET

*Secrétaire de séance* : Mathieu CARAYOL

---

**Approbation du compte rendu de la réunion du**

Le compte rendu de la réunion du 12 mai 2014 est adopté à l'unanimité

**Comptes rendus des réunions des délégués**

**Réunion SIAD :**

- suite aux crues, il faut renforcer la canalisation d'irrigation à la Paychère. Budget d'environ 2000 € à la charge du SIAD
- apport de matériaux : un volume important de matériaux s'est déposé et reste à traiter. Solution ?

**Journée défense :**

Eva De Simorre a participé à la journée avec présentation d'armement, dressage des chiens de combat, questions, activités du 1er RCP. La préparation de la commémoration de la bataille de Vira a également été évoquée (participation du délégué défense).

**SMECTOM :**

Élections et installation des commissions. 4 heures de travaux... Le président reste Robert PEDOUSSAT

**Réunion des commissions :**

La commission fleurissement et embellissement s'est réunie. Décisions :

- Dans le cadre du budget, achat de bacs (mairie, rue du Calvaire), et achat de fleurs. Milène et Eva prennent en charge le dossier.
- Proposition aux habitants de fleurir leurs façades contre un engagement d'entretien. Un document est préparé et sera déposé dans les boîtes aux lettres le 18 juin. Un plan pluriannuel sera ensuite réalisé.
- Des vasques sont commandées à une potière (Sandrine Muscat) pour compléter le fleurissement autour de la mairie.

## **SMDEA**

Nous avons reçu du SMDEA une proposition de révision du schéma d'assainissement. Cette demande n'est ni cohérente ni souhaitable. Elle met en assainissement individuel de nombreuses zones, y compris celles qui sont desservies par l'assainissement à ce jour. Jean SERRANO et le maire ont rencontré le SMDEA et il a été décidé de refuser la demande. Jean SERRANO préparera la réponse.

## **Commission départementale des impôts directs**

La DDFIP a choisi titulaires et suppléants dans la liste proposée par la commune en tenant compte des critères (propriétaires habitants dans et hors village, propriétaires de bois...)

La liste est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Serrano Jean	Cabazos Igor
Babin Philippe	Cau Jean Pierre
Lloveras Pierre	Bisiaux Yoann
Llorens Nadine	Capella Jean-Louis
Rouja Joël	Dumons Dominique
Noble Jean-Marc	De Simorre Eva

## **Informations sur la réforme des collectivités territoriales**

Informations sur le devenir probable des différents échelons (Communes, Com Com, Départements, Régions)

Dans l'immédiat, l'échelon intercommunal est le plus concerné car il devrait avoir un seuil minimal de 20 000 habitants alors que la Communauté de Communes du Canton de Varilhes n'en possède que 11 000. Il faudra donc imaginer une solution de fusion (Foix ? Pamiers ?). La mise en place devrait se faire rapidement (1<sup>er</sup> janvier 2017) et les décisions prises pour la fin 2014 en raison de la complexité d'un dossier de fusion avec de nombreuses incidences : compétences, gouvernance, finances

## **Convention ATESAT**

Cette convention permet à la commune d'avoir une assistance technique (partielle) de la DDT. L'état propose de prolonger gratuitement cette convention jusque fin 2015.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

## **Vente d'une parcelle**

Monsieur Bisiaux souhaite acheter la parcelle ZA84, qui appartient à la commune, et se trouve sur le lotissement.

Il propose d'acheter 800 m<sup>2</sup> environ sur une parcelle qui fait 919 m<sup>2</sup>.

Le prix proposé est de 40 000 €.

Le conseil délibère favorablement (à l'unanimité) sachant que les frais de bornage seraient à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge du preneur.

## **Dossier Eolien**

Contact de la société Vents d'Oc qui constate qu'il n'est pas possible d'installer plus de 2 éoliennes sur Vira. Or cela est insuffisant car le coût de la ligne de raccordement est tel qu'il faut 1 Mégawatt par Km. Les 2 éoliennes de 3 Mw ne permettent de financer que 6

Km sur les 15 Km nécessaires pour relier Vira au nœud de Mirepoix. Une solution avec les communes limitrophes est donc indispensable.

Nous sommes toujours en attente du dossier technique annoncé.

### **SAFER : parcelles ZA 28 et 43**

Ces parcelles ont été mises à la vente par leur propriétaire.

La SAFER est venue pour les proposer à la commune.

Contexte :

- Ces parcelles essentiellement classées AU0 dans le PLU en vigueur depuis 2010. La surface représente 2.46 ha pour la partie AU0. L'utilisation retenue étant des équipements collectifs.
- Ce classement (qui laisse la possibilité de les rendre constructibles à terme après révision du PLU) leur donne une plus-value. La SAFER estime la valeur des terrains à 70 000 €
- La commune n'a pas les moyens de faire une réserve foncière de ce montant sans un projet concret à court terme
- Le SCOT a limité les terrains constructibles sur Vira à 1.4 ha d'ici 2032 alors que les zones Au et AU0 de la commune totalisent 5.73 ha (dont 4.40 ha pour la seule zone AU0).
- Lorsque le SCOT (arrêté à ce jour) sera validé (à priori début 2015), la commune aura 2 ans pour mettre le PLU en conformité avec le SCOT et devrait donc déclasser 4.3 ha où 3.0 ha selon que l'on prend la référence (AU0 + Au) ou Au0. Ce déclassement nécessite une révision du PLU.
- Les parcelles ZA 28 et 43 devraient à priori être déclassées dans cette révision du PLU
- Viviane Jurado, qui a repris l'exploitation de Pierre BRICOUT, souhaite continuer à exploiter ces terrains.
- Jean-François Spriet, maire, souhaite depuis fort longtemps racheter une bande de 4 m à 5 m le long de sa propriété qui jouxte le terrain mis en vente pour régler un problème historique de bornage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, hors la présence du maire, décide à l'unanimité :

- De ne pas donner suite à la proposition de vente à 70 000 €
- De souhaiter qu'une solution soit trouvée pour une transaction sur la base de la valeur agricole en raison du probable déclassement des terrains.
- Cette opération pourrait être portée par la SAFER ou un particulier.
- Une convention devrait être signée avec Viviane Jurado prévoyant une vente à terme
- Le conseil ne voit pas d'inconvénient à l'achat d'une bande par Jean-François Spriet

*Cette question étant complexe et sensible, elle sera à nouveau abordée lors de la prochaine réunion du conseil.*

### **Questions diverses**

- Il est envisagé une journée de nettoyage des berges ouverte à tous les habitants de la commune, en automne. Solution intéressante et Dominick JALLIER prendra l'initiative.
- Demande de Monsieur PALACIO de tubage du fossé en bas du chemin de Calzan. Pour faciliter l'entretien de l'espace. Le chemin de Calzan est une départementale.

Le Conseil Général est saisi de l'aspect technique (il faudrait au minimum une grille de reprise d'eau en bas de la route). Le coût doit être pris en charge par le demandeur.

- ❑ Compteur forain pour NADAU : la commune fera la demande (les contraintes techniques seront données par le Comité des Fêtes). La commune en portera donc le coût qui sera répercuté par le biais d'un ajustement des subventions.
- ❑ Travaux voirie : sont terminés mais des finitions sont attendues de la part de l'entreprise. Igor préparera un dossier technique des finitions à réaliser. (*Fait et transmis à ce jour*)
- ❑ Election sénatoriale : le conseil municipal devra décider, le 20 juin, d'un électeur et de 3 suppléants.
- ❑ Commémoration : informations sur le déroulement de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45